



Litige fournisseur d'accès internet

Par **Yacine68**, le **15/05/2015** à **18:57**

Bonjour,

Après des travaux de mise aux normes effectué par mon bailleur, la fiabilité et la qualité des lignes ADSL du bâtiment ont été détérioré.

J'ai fait constaté le problème technique et la perturbation par un technicien envoyé par mon fournisseur internet (free). Je souhaiterais savoir qui dois-je mettre en demeure (et en référence à quoi légalement) pour que la connexion soit rétablie à sa normalité?

Mon bailleur? Mon fournisseur internet? France télécom (propriétaire des lignes).

Merci grandement pour vos réponses et vos conseils.

Cordialement, Yacine.

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **19:07**

Bonsoir,

Vous ne connaissez que votre fournisseur.

Celui-ci ouvrira un ticket auprès de FT et s'il existe un responsable les recours s'enchaîneront.